

## **NOTE IMPORTANTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURENTS**

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et des Communes traversées par le **RALLYE NATIONAL EPERNAY - VINS DE CHAMPAGNE** que l'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne a pu organiser pour vous cette 12<sup>ème</sup> édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par votre attitude responsable, que vous saurez adopter durant les reconnaissances du parcours, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée.

Ainsi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population des villages qui vous accueillent et de suivre très scrupuleusement les règles de la Circulation et du Code de la Route, sur ces routes fréquentées par des enfants allant ou revenant de l'école, par des véhicules agricoles et des animaux.

**TOUTE INFRACTION RELEVÉE PAR L'AUTORITE DE GENDARMERIE OU L'AUTORITE MUNICIPALE, AYANT POUVOIR DE POLICE, SUR UNE ATTITUDE METTANT EN CAUSE LA SECURITE DES RIVERAINS ET SIGNALÉE A L'ORGANISATION DU RALLYE NATIONAL EPERNAY - VINS DE CHAMPAGNE 2008, ENTRAÎNERA L'APPLICATION DES PENALITES PREVUES à l'art. 6.2.6P.**

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les conditions qui ont assorti l'acceptation des municipalités :

Elles seront seulement autorisées à partir du **Samedi 22 Mars, 9 H30** et sont limitées :

elles sont limitées les **Samedi 22 et Jeudi 27 mars de 9H.30 à 21 H.00** et les **Dimanche 23 et Vendredi 28 de 8 H.30 à 16 H.00**

Pour l'**ES 5** avec une vitesse Maxi de 40 Km/h, elles sont limitées aux **Samedi 22 et Jeudi 28 mars de 10H.00 à 11H30 et de 15H.00 à 19H00.**

Pour l'**ES 8**, elles sont autorisées les mêmes jours et aux mêmes horaires, mais la partie au départ soit **les 140 premiers mètres** ( Rue habituellement mise par la municipalité de **VENTEUIL-TINCOURT** en sens unique) devra exclusivement **s'effectuer à pied**. Une surveillance par la gendarmerie et le maire sera permanente.

Il vous est également demandé de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement. Vous voudrez bien le rappeler à vos équipes d'assistance et les informer des articles du règlement suivants :

### **4.3 ASSISTANCE**

**Conforme au règlement standard FFSA.**

**4.3.1.2P** Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits, sauf dans l' espace clairement délimité dans le road book soit **dans les rues et Parkings de la Z.I. de MARDEUIL.**

**Sur l'Espl. Ch. De Gaulle où sont situés Parcs Fermés et Regroupements, les véhicules d'assistance et les remorques ne sont pas admis. Les voitures de compétition devront IMPÉRATIVEMENT être déchargés à proximité des Vérifications techniques à MAGENTA-EPERNAY ou dans la Z.I. de MARDEUIL (plan dans le road book), les remorques stationnées dans la partie la plus éloignée du parking CAVE derrière l'imprimerie ROUALET.**

**4.3.2.3P** Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, un juge de fait se tiendra dans le parc d'assistance pour constater toutes les infractions à cet article, notamment en ce qui concerne la présence d'un extincteur, la mise en place de la bâche de protection sous la voiture et l'enlèvement des déchets en fin de Rallye.

**4.3.3P. - 4.3.5P. - 4.3.6P.** Conforme au règlement standard FFSA.

Nous comptons sur votre compréhension. De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes. Soyez en remerciés et **BON RALLYE.**

Le Comité d'Organisation